



QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-327**

#### **Participation des membres du conseil à une activité**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Martin Jolicoeur

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Bélisle

**POUR :** M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré

**CONTRE :** M. Pierre Lafond

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>DATE ET LIEU</b>	<b>COÛT/ PERSONNE</b>	<b>MEMBRES DU CONSEIL</b>
Souper des présidents au profit de l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut	2 novembre 2018/ Club de golf de Piedmont	150\$	M. Roch Bédard Mme Céline Doré

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-328**

#### **Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Report des élections municipales au printemps**

ATTENDU QUE la date du scrutin municipal, fixée tous les 4 ans le premier dimanche du mois de novembre, occasionne certaines difficultés pour les élus municipaux, notamment pour ceux dont c'est le premier mandat;

ATTENDU QUE les nouveaux élus doivent se familiariser avec leur rôle et le fonctionnement de la municipalité, dans la même période que l'adoption des budgets municipaux et des programmes triennaux d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'adoption d'un budget est la première opération d'importance à laquelle un élu participe après le scrutin, ce qui lui laisse très peu de temps pour bien jouer son rôle d'administrateur;

ATTENDU QUE le court laps de temps entre l'élection et le vote d'un premier budget peut être risqué pour une municipalité, puisque cette prise de décision budgétaire a des conséquences à long terme;

ATTENDU QU'un changement de la période des élections municipales faciliterait l'exercice démocratique et permettrait que le premier budget, adopté par le nouveau conseil, soit en phase avec ses orientations et priorités d'action;

ATTENDU QUE les élections provinciale et fédérale, à date fixe à l'automne, ne sont pas étrangères au fait que les budgets des gouvernements supérieurs sont déposés à la fin de l'hiver ou au début du printemps de l'année suivante;

ATTENDU QUE par ailleurs, les heures d'ensoleillement sont plus longues au printemps qu'à l'automne, facilitant ainsi le porte-à-porte;

ATTENDU QU'également, aucune période n'est idéale lorsqu'il est question d'activité économique saisonnière : au printemps, il y a la période de la pêche et des semences, à l'automne, il y a la période de la chasse, des récoltes et de la préparation des terres au gel;

ATTENDU QUE l'UMQ demande de reporter la date des élections municipales au printemps 2022;

ATTENDU QUE le 16 mai 2018, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'UMQ, une résolution a été adoptée à l'unanimité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle donne son appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités afin de reporter les prochaines élections municipales au printemps 2022.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-329**

**Adjudication – Fourniture d'impression pour le bulletin municipal (DG-2018-003)**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'impression pour le bulletin municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis 2018-2019</b>
Groupe Domco (9115-1589 Québec inc.)	36 778,20\$
Les Imprimés Triton	39 749,16\$
Pixel Duo Créatif	43 051,24\$
Photocopies Illico Sainte-Adèle	46 491,29\$

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et de la gestion de l'inventaire, daté du 2 octobre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour la fourniture d'impression pour le bulletin municipal, à la compagnie *Groupe Domco (9115-1589 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019, pour un montant total de 36 778,20\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au bordereau de soumission.

## RÉSOLUTION NO. 2018-330

### **Mandat – Procureur de la cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2019**

ATTENDU le rapport du 26 septembre 2018 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la cour municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil renouvelle le mandat de Me Martine Létourneau afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

QUE le conseil mandate la firme Prévost Fortin d'Aoust, afin d'agir à titre de procureur, devant la cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 26 septembre 2018 pour les périodes mentionnées.

## RÉSOLUTION NO. 2018-331

### **Retour de la télédiffusion**

Soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond :

ATTENDU QUE 23.4% de la population de Bertrand est âgée de plus de 65 ans;

ATTENDU QUE ce groupe d'âge, d'après les études, n'est pas nécessairement familial ou abonné avec Internet;

ATTENDU QU'il est pratiquement impossible de mettre trois heures de débat sur le Web;

ATTENDU la transparence promise par l'équipe en place lors des dernières élections;

ATTENDU que les séances sont télévisées depuis plus de 35 ans et qu'elles font parties des us et coutumes des citoyens;

ATTENDU QUE cette décision de soustraire les débats du conseil n'a pas été prise par une résolution en bonne et due forme;

ATTENTU QUE le seul lien disponible et accessible entre les élus et l'ensemble de la population est la télédiffusion;

ATTENDU QUE les débats du conseil sont essentiels pour les contribuables payeurs de taxes pour savoir qui administre et comment est administré la ville;

ATTENDU l'avis du ministère des Affaires municipales qui enjoint les municipalités de télédiffuser les séances du conseil;

ATTENDU QUE les procédures d'assemblée seront respectées par tous les élus;

ATTENDU QUE les citoyens pourront avoir des réponses précises à leurs questions;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond**

**APPUYÉ PAR: Personne**

QUE la télédiffusion par la firme Cogeco soit remise à l'horaire et ce, pour toutes les assemblées du conseil, y compris la période estivale.

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

**LA RÉOLUTION 2018-331 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-332**

##### **Mandat à une firme d'avocats extérieure**

Soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond :

ATTENDU QU'avec la firme d'avocats actuelle, le conflit perdure depuis bientôt 13 ans, soit depuis fin 2005;

ATTENDU QUE des sommes faramineuses de plusieurs millions de dollars ont été facturées en heure par cette même firme d'avocats avec des ingénieurs, des arpenteurs, des huissiers, des policiers, des hélicoptères, etc.;

ATTENDU QUE la mairesse a déjà offert 500,000\$ à la partie adverse sans même une résolution du conseil;

ATTENDU QU'il semble s'agir d'un conflit interpersonnel confirmé par le juge Lalonde dans un jugement récent, conflit entretenu avec l'argent des contribuables;

ATTENDU QUE ce sont les conseillers ici présents qui sont les décideurs dans l'appareil municipal et surtout pas la firme d'avocats et les hauts fonctionnaires;

ATTENDU les quatre plaintes criminelles, les six injonctions, les neuf constats d'infraction, une contestation d'assiette de servitude, une demande d'outrage au tribunal tout cela depuis 13 ans, au détriment d'un citoyen de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE notre ex-député monsieur Claude Cousineau a affirmé au Journal Accès que : « les citoyens ont voté pour élire un conseil de ville et non pas une firme d'avocats »;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Lafond****

**APPUYÉ PAR: **Personne****

QUE l'on mandate (un mandat unique) une firme extérieure d'avocats dans ce dossier pour évaluer ce qu'il en coûterait à la ville pour régler ce litige une fois pour toutes, le tout dans le but d'en venir à une entente avec la partie adverse. Nous pourrions retenir la firme d'avocat DHC avec Monsieur Jean Hétu, sommité en droit municipal.

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

**LA RÉOLUTION 2018-332 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-333**

##### **Remboursement de frais d'avocats**

Soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond :

ATTENDU les propos diffamatoires et irrespectueux de madame Beaupré à l'égard du conseiller Pierre Lafond;

ATTENDU QU'un conseiller municipal a le droit à la sauvegarde de sa réputation et de son honneur;

ATTENDU QUE tous les autres conseillers pourraient subir ce même traitement dégradant;

ATTENDU l'article 604 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Lafond**

**APPUYÉ PAR:**    **Personne**

QUE les frais d'avocat qui seront encourus par le dit conseiller pour défendre sa réputation et son honneur soient remboursés par la municipalité;

**POUR :**            **M. Pierre Lafond**

**CONTRE :**        **M. Roch Bédard**  
                      **M. Robert Bélisle**  
                      **M. Martin Jolicoeur**  
                      **Mme Céline Doré**

**LA RÉOLUTION 2018-333 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-334**

##### **Embauche – Directeur adjoint aux Services techniques**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 2 octobre 2018, relativement à l'embauche d'un directeur adjoint aux Services techniques de la Ville de Sainte-Adèle;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Céline Doré**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Pascal Chevalier au poste de directeur adjoint aux Services techniques de la Ville de Sainte-Adèle, minimalement à compter du 29 octobre 2018;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 6 de la classe 6 de la grille salariale incluse à la politique précitée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-335**

##### **Adoption – *Politique préventive en matière d'usage de drogue, de cannabis, d'alcool et de certains médicaments***

ATTENDU l'adoption de la « *Politique préventive en matière de drogue et d'alcool* » à la Ville de Sainte-Adèle le 20 octobre 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette politique pour refléter aux nouvelles réalités législatives;

ATTENDU le dépôt du document intitulé « *Politique préventive en matière d'usage de drogue, de cannabis, d'alcool et de certains médicaments* »;

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 26 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Céline Doré

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte la « *Politique préventive en matière d'usage de drogue, de cannabis, d'alcool et de certains médicaments* » lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE, la présente politique remplace la « *Politique préventive en matière de drogue et d'alcool* » adoptée en 2014.

**RÉSOLUTION NO. 2018-336**

**Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées (TP-2018-009)**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montant</b>
Lafarge Canada inc.	139 450,88\$
Excavation R.B. Gauthier inc.	170 421,69\$
Carrière Laurentiennes (div. Carrière Uni-Jac inc.)	227 570,02\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 3 octobre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Martin Jolicoeur

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Roch Bédard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, à la compagnie *Lafarge Canada inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 16 octobre 2018 au 30 septembre 2019, pour un montant total de 139 450,88\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

**RÉSOLUTION NO. 2018-337**

**Adjudication – Travaux de déneigement et épandage d'abrasif – Secteur du Lac Millette – TP-2018-008-01**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de déneigement et épandage d'abrasif – Secteur du Lac Millette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 octobre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montant</b>
9081-6166 Québec inc. / FAS Excavation Serge Robert inc.	113 565,41\$
9227-1782 Québec inc. / (Dubé et Dubé inc.)	187 044,51\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 octobre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Bélisle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasif – Secteur du Lac Millette, à la compagnie 9081-6166 Québec inc./FAS Excavation Serge Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 16 octobre 2018 au 30 avril 2019 inclusivement, pour un montant total de 113 565,41\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

**RÉSOLUTION NO. 2018-338**

**Adjudication – Travaux de déneigement et épandage d'abrasif – Secteur du Sommet-Bleu – TP-2018-008-02**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de déneigement et épandage d'abrasif – Secteur du Sommet-Bleu;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 octobre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Nom du soumissionnaire	Montant
9081-6166 Québec inc. / FAS Excavation Serge Robert inc.	174 108,95\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 octobre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Bélisle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasif – Secteur du Sommet-Bleu, à la compagnie 9081-6166 Québec inc./FAS Excavation Serge Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 16 octobre 2018 au 30 avril 2019 inclusivement, pour un montant total de 174 108,95\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

**RÉSOLUTION NO. 2018-339**

**Autorisation de dépenses – Remise en place et amélioration du site de la patinoire du parc Claude-Henri-Grignon**

ATTENDU le rapport rédigé par monsieur Ronald Denault, chargé de projets des Services techniques, daté 11 octobre 2018 concernant la remise en place et l'amélioration du site de la patinoire du parc Claude-Henri-Grignon;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Martin Jolicoeur

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 69 300\$, taxes nettes incluses pour ledit projet ;



Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer ce projet à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-340**

##### **Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                   **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                       **M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #2 (final) pour les honoraires concernant le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sanitaires dans le secteur Mont-Rolland, soit un montant de 10 412,03\$, taxes incluses (SP-2017-053-B) à l'entreprise *Aquaréhab (Canada) inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1226 TECQ;

DE procéder au paiement #1, pour les travaux de prolongement et bouclage de l'aqueduc sur le chemin de la Savane, soit un montant de 227 304,46\$, taxes incluses (GEN-2018-009), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1257;

DE procéder au paiement # 4, pour la réfection des infrastructures, rue Rolland, soit un montant de 218 405,49\$, taxes incluses (GEN-2018-004), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1253;

DE procéder au paiement # 2, pour les travaux de reconstruction du poste de suppression de la rue des Souchets, soit un montant de 94 199,44\$, taxes incluses (GEN-2018-005), à l'entreprise *Construction Monco inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1237;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-341**

##### **Demande de subvention – Reddition de compte – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

ATTENDU QUE la Ville a présenté une demande d'aide financière et confirmé son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme RRRL, par la résolution du conseil 2016-338 adoptée le 21 novembre 2016, pour le projet AIRRL 2015-180E, concernant la réfection d'une partie du chemin Riverdale;

ATTENDU QUE la demande a été entérinée par une entente signée le 1<sup>er</sup> août 2017, pour un montant maximal d'aide allouée de 113 654\$, représentant 50% du coût total des travaux;

ATTENDU QUE les travaux requis ont été complétés conformément aux plans et devis et à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a défrayé la totalité du coût des travaux à même le règlement d'emprunt 1238;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                   **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                       **M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour l'aide financière accordée au programme RRRL, dossier AIRRL-2015-180E;

QUE le conseil mandate la trésorière adjointe afin de préparer et signer tout document relatif au dépôt de la reddition de compte dans ce dossier.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-342**

##### **Demande de subvention – Reddition de compte – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales**

ATTENDU QUE la Ville a présenté une demande d'aide financière et confirmé son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme RRRL, par la résolution du conseil 2015-363 adoptée le 16 novembre 2015, pour le projet RIRL 2015-135, concernant la réfection d'une partie de la rue Rolland;

ATTENDU QUE ladite demande a été entérinée par une entente signée le 3 août 2017, pour un montant maximal d'aide allouée de 481 605\$, représentant 75% du coût total des travaux admissibles.

ATTENDU QUE les travaux requis ont été complétés conformément aux plans et devis et à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a défrayé la totalité du coût des travaux à même le règlement d'emprunt 1238;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour l'aide financière accordée au programme RRRL, dossier RIRL-2015-135;

QUE le conseil mandate la trésorière adjointe afin de préparer et signer tout document relatif au dépôt de la reddition de compte dans ce dossier.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-343**

##### **Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 14 août 2018 concernant la rue de la Brunante;

ATTENDU les résolutions 2018-222 et 2018-284 adoptées lors de la séance ordinaire du 18 juin et du 20 août 2018;

ATTENDU QUE des éléments nouveaux ont été apportés aux demandes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

#### **Résolution du CCU – 2018-106**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1651, rue de la Brunante**, afin de permettre qu'une clôture (portail d'accès), soit installée à l'extrémité d'une rue privée alors que la réglementation de zonage prévoit qu'une clôture ne peut être implantée que sur un immeuble étant occupé par un usage principal.

#### **Résolution du CCU – 2018-121**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé le **lot 5 793 948 (chemin des Hauteurs)**, afin de permettre que la pente longitudinale de l'allée d'accès principale soit de 13 % sur une distance de 150 mètres alors que le règlement limite une telle pente à 12 % tel que montré au plan no C-201, préparé par Régis Doré, ing. et daté du 14 septembre 2018, afin d'autoriser la construction d'une allée d'accès à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation sur le lot 5 793 948 du cadastre du Québec.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-344**

#### **Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 octobre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

#### **Résolution C.C.U. 2018-122 :**

50, rue Morin

- **Enseigne** (Modification au PIIA approuvé le 19 mars 2018)

#### **Résolution C.C.U. 2018-123 :**

169, boulevard de Sainte-Adèle

- **Agrandissement**

#### **Résolution C.C.U. 2018-124 :**

Lot 3 889 978 (rue Saint-Joseph)

- **Construction**

#### **Résolution C.C.U. 2018-125 :**

843, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

#### **Résolution C.C.U. 2018-126 :**

920, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

#### **Résolution C.C.U. 2018-127 :**

249, boulevard de Sainte-Adèle

- **Démolition**

### **RÉSOLUTION NO. 2018-345**

#### **Approbation d'un projet majeur de lotissement – chemin des Hauteurs – Dany Proulx**

ATTENDU la demande de projet majeur de lotissement visant la subdivision du lot 5 832 295 et de certains autres lots adjacents;

ATTENDU QUE le projet vise la construction éventuelle de 20 résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE le demandeur, monsieur Dany Proulx, a proposé une cession pour fins de parcs, sentiers et espaces verts qui assure la protection des sentiers récréatifs présents sur la propriété ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Eric Généreux, directeur du Service d'urbanisme, daté du 19 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le projet majeur de lotissement pour l'immeuble visant la subdivision du lot 5 832 295 et de certains autres lots adjacents selon le plan-image daté du 18 mai 2018 de Marc Jarry, arpenteur-géomètre numéro 15060 de ses minutes;

QUE le conseil accepte la proposition de la cession pour fins de parcs, sentiers et d'espaces verts du projet sous forme de terrain;

QUE le conseil accepte de nommer la « rue du Ruisseau-du-Cerf », actuellement situé sur les lots 5 832 295 et 5 065 906 et montré au plan image;

QU'une enseigne de rue devra être installée à l'intersection du chemin des Hauteurs et de la rue une fois le tout officialisé;

QUE le conseil propose que le ruisseau entre le lac Pinsonneault et le lac à l'Ours soit nommé ruisseau du Cerf;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

**RÉSOLUTION NO. 2018-346**

**Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 322, chemin Notre-Dame**

ATTENDU QUE le projet vise la reconversion d'une résidence de retraite existante, laquelle existe depuis 1979 ;

ATTENDU QUE l'immeuble se trouve en zone publique et institutionnelle, au centre-ville de Sainte-Adèle, et que le plan d'urbanisme prévoit que les habitations collectives sont compatibles ;

ATTENDU QUE l'usage de résidence multifamiliale sur le même immeuble se veut une extension de l'usage d'habitation collective ;

ATTENDU QUE la hauteur du nouveau bâtiment vise à s'arrimer avec la construction existante et qu'elle est nécessaire pour réaliser la conversion du site ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet se veut un bénéfice pour la communauté et que son insertion dans le milieu, malgré un gabarit important, devrait se faire de façon harmonieuse étant donné la topographie du site ;

ATTENDU QUE le projet a déjà fait l'objet d'une soirée d'information le 22 août 2018 et que celui-ci a reçu un accueil favorable des participants présents;

ATTENDU QU'il est judicieux d'utiliser l'outil de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble étant donné le caractère unique du projet, les caractéristiques singulières du projet et qu'il ne serait pas justifié d'étendre ces règles sur l'ensemble de la zone ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-120 datée du 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue jeudi le 27 septembre 2018 à 19 h;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, en autorisant :

- Autorise un second bâtiment principal sur l'immeuble en plus du bâtiment existant ;
- Autorise la conversion du bâtiment principal en habitation collective avec soins et services pour aînés (H-06) ;
- Autorise la construction d'une résidence multifamiliale d'un maximum de 200 unités sur l'immeuble (H-04) ;
- Autorise la construction d'un bâtiment de 7 niveaux hors-sol dont la hauteur maximale devra être égale au bâtiment existant ;
- Autorise un ratio de stationnement hors rue de 0,25 case par unité pour l'ensemble du projet ;

QUE le reste de la réglementation s'applique compte tenu des adaptations nécessaires.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-347**

**Remise de la caution d'exécution – PIIA lot 4 708 724 (boulevard de Sainte-Adèle)**

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 10 octobre 2018;

ATTENDU la résolution 2013-236 adoptée le 19 août 2013 relativement à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'un espace de stationnement sur le lot 4 708 724 (boulevard de Sainte-Adèle);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *134746 Canada inc.* la somme de 10 000\$, représentant la garantie d'exécution pour les travaux de plantation et d'aménagement à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et la rue Dumouchel.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-348**

**Autorisation de signature – Entente amendée – Programme de glisse Jeunes Adéloise/Adélois – 2019**

ATTENDU la recommandation transmise le 12 septembre 2018 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs;

ATTENDU le désistement du Club Optimiste de Sainte-Adèle au Programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le directeur du Service des loisirs à signer l'entente amendée à intervenir entre les Entreprises LD Nord inc. (Ski Chantecler) et la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre du Programme de Glisse Jeunes Adéloise/Adélois et ce, pour l'hiver 2019.

**RÉSOLUTION NO. 2018-349**

**Demande de reconnaissance OBNL**

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, daté du 26 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

**Organisme local :**

Action Environnement Lac Sainte-Adèle (lac Rond)  
Club de l'Amitié 3<sup>e</sup> âge de Sainte-Adèle  
FC Boréal  
Les Sa'coches

**Organisme régional**

Basket Laurentides  
Coop de solidarité, de répit et d'entraide pour proches aidant(e)s des Pays-d'en-Haut (Coop SORE)  
Répit, Bien-être Laurentides

**RÉSOLUTION NO. 2018-350**

**AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1263 pour préparer les plans, devis et études pour la réfection des infrastructures du secteur Pierre-Péladeau (entre la route 117 et à la rivière aux Mulets), et pour emprunter une somme de 435 000\$ afin de payer les services professionnels, le tout incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 435 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-351**

**AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1200-2012-Z-29 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z visant à autoriser spécifiquement l'usage service de cueillette d'ordures (C07-07-07) dans la zone CM-003;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-352**

**Premier projet de règlement 1200-2012-Z-29 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z visant à autoriser spécifiquement l'usage service de cueillette d'ordures (C07-07-07) dans la zone CM-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-29 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z visant à autoriser spécifiquement l'usage service de cueillette d'ordures (C07-07-07) dans la zone CM-003, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi 25 octobre 2018 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

**RÉSOLUTION NO. 2018-353**

**Règlement 1261 concernant les modalités entourant la consommation de cannabis dans les endroits publics – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1261 concernant les modalités entourant la consommation de cannabis dans les endroits publics, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-354**

**Règlement SQ-05-2012-04 amendant le règlement SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement SQ-05-2012-04 amendant le règlement SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 383 284,98\$ pour la période du 8 au 14 septembre 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 778 646,18\$ pour la période du 15 au 21 septembre 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 125 025,41\$ pour la période du 22 au 28 septembre 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 076 234,55\$ pour la période du 29 septembre au 5 octobre 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 735 345,24\$ pour la période du 6 au 12 octobre 2018.
- Liste des comptes à payer au montant de 357 443,81\$ pour le mois d'août 2018.
- Engagements au montant de 440 473,51\$ pour la période du 1er au 30 septembre 2018.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2018-315

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – préposé aux loisirs

Dépôt du directeur du Service des travaux publics – Dépassement des coûts – Pavage mineur 2018

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

La mairesse s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

Madame la conseillère Céline Doré ainsi que messieurs les conseillers Martin Jolicoeur et Pierre Lafond s'adressent au public.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2018-355**

**Levée de la séance**

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a quitté à 21h26;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                        **Mme Céline Doré**

**POUR :**            **M. Roch Bédard**  
                      **M. Robert Bélisle**  
                      **M. Martin Jolicoeur**  
                      **Mme Céline Doré**

**ABSENT :**        **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la séance soit levée à 21h30.

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Yan Senneville

\_\_\_\_\_  
M. Yan Senneville,  
Greffier adjoint et archiviste, OMA